

Motion 2391

Une alimentation respectueuse du développement durable en milieu carcéral

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que pour des raisons budgétaires la prison de Champ-Dollon, qui dispose d'un montant de 10,50 F par jour et par détenu, doit avoir recours à des viandes importées (lama, autruche, etc.) qui sont transportées d'un continent à l'autre en avion sur des milliers de kilomètres ;
- que certains pays livreurs peinent à nourrir leur propre population vivant à très haute altitude dans des conditions climatiques rigoureuses ;
- que cette situation absurde va à l'encontre du développement durable et de la réalisation de l'Agenda 21,

invite le Conseil d'Etat

à appliquer les recommandations relatives au développement durable contenues dans l'Agenda 21 signé à Rio en juin 2012, notamment à l'alinéa 3 de l'article 4 du chapitre II de la LDD, et à doter la prison de Champ-Dollon d'un budget suffisant permettant ainsi de servir aux détenus des viandes produites localement en lieu et place des importations provenant de l'Amérique du Sud ou de l'Australie.